

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 35  
Nb. de représentés : 9  
Nb. d'absents : 9

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 21/981 :**

Mise à disposition de créneaux d'occupation de la maison de quartier de Beauregard de Condé-Concession et de la cour extérieure à l'Association Kaz'Amis

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, CADET André, RAYMOND Edmée, VONPINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. FERDE Thérèse (par Madame FATIMA Sofa), DAMOUR Kichena (par Monsieur FONTAINE Michel), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Monsieur Stéphano DIJOUX), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TAN Willy), MOREL Didier (par Monsieur TEVANE François), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame), BASSE Pascal (par Madame GOBALOU Virginie).

**ABSENTS :**

MM. PALIOD Marie Claude, HOARAU Berthe Denise, DAFFON Amédée Albert, BELLON Stéphen, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 novembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 novembre 2022.



Accusé de réception en préfecture  
974 219 740 164 20221114-21-981-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2022  
Date de réception préfecture : 17/11/2022

Michel FONTAINE

**Affaire n°21/981 : Mise à disposition de créneaux d'occupation de la maison de quartier de Beauregard de Condé-Concession et de la cour extérieure à l'Association Kaz'Amis.**

*Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité*

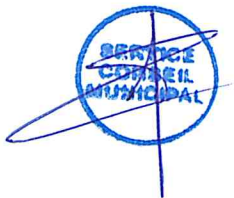
Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre encourage et soutien la dynamique du tissu associatif sur son territoire.

Dans le cadre de cet accompagnement, notamment pour la mise en œuvre de ses chantiers d'insertion des publics les plus vulnérables, elle consent à mettre à disposition, l'association Kaz'Amis les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7H00 à 12H15, les éléments de la Maison de quartier de Beauregard située au 23 rue Raymond Bègue Condé-Concession, 97432 Ravine des Cabris sur la parcelle cadastrée CW 395 : la cuisine (utilisation partagée), les sanitaires de 2 m<sup>2</sup> (utilisation partagée), le cagibi de la maison de quartier (utilisation partagée), la cour de la maison de quartier avec l'abri de jardin et les serres

Concernant la véranda fermée servant d'espace d'activités de 51 m<sup>2</sup> et l'espace central de la maison de quartier, ceux-ci pourront en parallèle continuer à fonctionner pour accueillir les activités à destination des habitants ou servir de salle de réunion.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE VALIDER la convention annexée à la présente délibération,**
- **D'APPROUVER la mise à disposition de créneaux d'occupation de la maison de quartier de Beauregard de Condé-Concession et de la cour extérieure à l'Association Kaz'Amis,**
- **DE L'AUTORISER, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences à SIGNER toutes les pièces administratives se rapportant à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE

Michel FONTAINE